Le Chambre a fait une ovation à M. Gladstone qui est entré aujourd'hui dans sa 85e année.

Les Troubles de Sicile

Palermo, 29 décembre. — Une manifestation a eu lieu à Bellamonte (province de Trapani). Les maisons fascistes portaient un drapeau ayant cette inscription : « Vivent les soldats, nos frères ! et étaient en même temps : « A bas le municipe ! »

LA RÉVOLUTION AU BRÉSIL

New-York, 29 décembre. — Le *Herald* publie une dépêche de Montevideo portant que les avis de Rio-de-Janeiro annoncent que l'amiral de Gama a lancé un nouveau manifeste dans lequel il dit que c'est une erreur de croire que les marins se déclarent en faveur du gouvernement actuel. Il ajoute qu'il a l'intention de rétablir la démocratie.

Il désire seulement que le peuple ait la possibilité de se prononcer sur cette question.

La situation des insurgés va en s'affaiblissant.

LES INDEMNITÉS
aux agents des postes et télégraphes

Le gouvernement a demandé aux Chambres, au cours de la session qui vient de finir, un crédit pour indemniser les agents des postes et télégraphes du surcroît de travail qui leur est incombé au moment des élections générales des 20 août et 3 septembre dernier. Le crédit voté par la Chambre a atteint le 620,000 fr. La répartition vient d'en être faite par l'administration sur les bases suivantes :

15 francs à chacun des 22,101 facteurs des circonscriptions où il n'y a en qu'un seul tour de scrutin. 331,515 fr.

20 francs à chacun des 6,620 facteurs des circonscriptions où il y a eu deux tours de scrutin. 132,400 fr.

15 francs à chacun des 1,023 gardiens de bureaux. 15,345 fr.

20 francs à chacun des 170 brigadiers-facteurs chargés de veiller sur une partie de la distribution, et de la régularité de la distribution des correspondances. 3,400 fr.

15 francs à chacun des 100 facteurs des télégraphes ayant pris part, en dehors de leurs occupations, aux opérations postales 1,500 fr.

50 francs à chacun des 313 commis principaux et 40 francs à chacun des 2,235 commis et trieurs de bureaux ambulants 106,000 fr.

Il y a, en outre, une somme de 10,000 francs pour vacations supplémentaires pour le timbrage des bandes et des journaux, et 20,000 francs pour service supplémentaire de nuit dans les bureaux télégraphiques.

Enfin, une provision de 13,000 fr. est réservée dans le but de réparer les omissions qui ont pu se produire.

Depuis 1877, on a accordé des indemnités de ce genre après chaque renouvellement général de la Chambre des Députés. Notamment après les élections de 1889 le montant total des indemnités s'était élevé à 577,000 francs.

Les agents des Ponts-et-Chaussées

Nous apprenons que le projet de réorganisation du corps des agents secondaires des ponts-et-chaussées, approuvé par le Conseil d'État, vient de paraître. Il comporte : 1° Vingt-deux relèvés de 200 francs la totalité des traitements.

Les commis stagiaires ne seront plus admis avant 20 ans et auront 22 ans. Les bachelliers et les anciens élèves diplômés des écoles de Douai et d'Alais seront dispensés du concours.

Le service militaire en 1894

Les classes appelées au service militaire sont réparties ainsi qu'il suit :

Dans la réserve de l'armée territoriale, les six classes de 1868 à 1873 ;

Dans l'armée territoriale les six classes de 1874 à 1879 ;

Dans la réserve active, les dix classes de 1880 à 1889.

Dans l'armée active, les trois classes de 1890, 1891 et 1892.

Au 1er novembre, la classe de 1868 sera libérée du tout service, la classe de 1874 passera dans la réserve de l'armée territoriale, la classe de 1880 entrera dans l'armée territoriale, la classe de 1890 sera comprise dans la réserve active et la classe de 1893, qui vient en sort dans les premiers jours de janvier, comprend dans l'armée active où elle sera incorporée le 15 novembre.

Il n'y aura pas de convocation de l'armée territoriale en 1894.

Les réservistes des classes de 1883, 1886 et 1887 qui n'ont pas été appelés en 1893 seront réunis pour une période de quatre semaines, du lundi après-midi 25 août au 22 septembre, pour les grandes manœuvres, les autres à des époques indéterminées.

Le même stage d'instruction sera effectué par les hommes appartenant à la classe de 1890 qui ne peut être appelé au nouveau drapeau dans l'intérêt des grands services publics.

Le même stage sera imposé à la classe de 1879 qui détermine chaque dans les services auxiliaires et qui appartiennent aux classes de 1870, 1871, 1872 et 1873 qui ne seront à aucune époque appelés à un stage d'instruction.

Le conseil de revision procédera à la formation du contingent de la classe de 1893.

Chronique Régionale

Récompenses honorifiques. — Des médailles d'honneur ou des mentions honorables pour actes de courage ou de dévouement ont été décernées aux personnes dénommées :

Médaille d'argent 1re classe, M. Dupont, Maréchal-des-logis à la Cie des sapeurs-pompiers de Hautmont, déjà titulaire d'une médaille de 2e classe 1887-93. Il a été du service du feu, a sauvé une circonstance, sauvant un enfant sur le point de périr dans un incendie.

Médaille de 2e classe, M. Dupont Henri-Emile, sergent-major de la Compagnie de Dunkerque. S'est distingué à diverses reprises en arrêtant des malfaiteurs dangereux. — M. Brouttin, Désiré, pêcheur à Nivelles, M. Bisteron, Jean-Baptiste, pêcheur à Nivelles, M. Blanc-Missonnier, M. Dumesnil, Désiré-Auguste, chef de chantier aux travaux municipaux à Lille, M. Dupuis, Jean-Baptiste, ouvrier à Hellemmes-Lille, M. Dondey, M. Roulet, Pierre, ouvrier à Marseille.

Médaille d'argent de 2e classe, M. Frantz-Joseph, chef de bureau principal des contributions indirectes à Lille.

Mention honorable, M. Gaston-Eugène, agent de police municipale à Tourcoing ; M. Bouvier, Joseph, ouvrier mineur à Douaisy, qui a été blessé en voulant sauver des ouvriers ensevelis par un éboulement ; M. Chaudron, Jean-Baptiste, ouvrier à Douai, qui a été blessé en voulant sauver des ouvriers ensevelis par un éboulement ; M. Dumez, Jean-Baptiste, chef de garde à la Compagnie du chemin de fer du Nord, qui a été blessé en voulant sauver un vieillard qui était sur la voie